

DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPD DU 4 FEVRIER 2011



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA dénonce une fois encore le manque criant de remplaçants. Le non-remplacement des collègues malades désorganise le bon fonctionnement des écoles. Les équipes pédagogiques gèrent tant bien que mal les conséquences de cette pénurie et, de surcroît, doivent faire face au mécontentement des parents d'élèves.

Une nouvelle fois aujourd'hui, les membres de la CAPD qui ne sont pas déchargés de classe ou qui n'exercent pas des fonctions en dehors de la présence des élèves, ont dû, pour pouvoir remplir le mandat de commissaire paritaire qui leur a été confié par la profession, accepter de répartir leurs élèves dans les classes de leurs collègues.

L'impossibilité d'assurer les remplacements conduit à faire culpabiliser les commissaires paritaires, à les mettre en difficulté au sein de leur équipe pédagogique et à désorganiser le fonctionnement de plusieurs classes, c'est totalement inadmissible!

Et puisque vous semblez penser, comme Claude THELOT dont vous repreniez dernièrement la formule, "*qu'il y a une certaine fécondité dans la contrainte*", nous vous demandons de nous communiquer les aspects positifs que vous tirez d'une telle situation de désorganisation du service public d'éducation.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, l'examen des documents relatifs à l'avancement des instituteurs fait apparaître une iniquité de traitement liée au nombre insuffisant de collègues selon les échelons.

Le SE-UNSA demande une modification des règles d'avancement des Instituteurs afin qu'aucun collègue ne puisse être privé d'avancement du fait du trop faible nombre de promovables.

Le SE-UNSA soumet donc le vœu suivant au vote des membres de la CAPD :

« La CAPD réunie le 4 février 2011 demande que le ministère modifie les règles d'avancement d'échelon des instituteurs afin que celui-ci se fasse, au rythme le plus avantageux, c'est-à-dire au Choix pour tous.

Ce mode d'avancement permettrait de régler le problème de blocage du déroulement de carrière pour les instituteurs trop peu nombreux dans leur échelon. ».

Par ailleurs, nous sommes interpellés par nos collègues au sujet de réunions de directeurs d'école maternelles et primaires animées par Monsieur Poirel, IEN préélémentaire dans différentes circonscriptions.

Sur la forme, nous vous demandons de nous confirmer qu'il s'agit bien de réunions auxquelles ils sont invités et non convoqués, ce qui leur laisse toute latitude pour accepter l'invitation ou la décliner, sans aucun risque, ne serait-ce que d'une remarque sur leur éventuelle absence.

Sur le fond, nous sommes surpris, au vu du contenu annoncé de ces réunions, qu'elles soient à destination des seuls directrices et directeurs, et non de l'ensemble des enseignants de maternelle, la question de l'évaluation et le bilan des acquis des élèves de maternelle ne concernant pas que les directeurs.

En outre, ce sujet a déjà fait l'objet des formations continuées de circonscription proposées ces derniers mois.